Droit des TIC

ECB3001-NDRN_

Domaine : **Sciences juridiques** Grade académique : **Bachelier en droit - Namur**
Niveau de certification : **6** Cycle : **Premier Cycle** Année académique : **2026-2027** (Q1)

CRÉDITS ECTS	VOLUME HORAIRE
3	**36 h**
PRÉREQUIS *Aucun*	CO-REQUIS *Aucun*

IMPLANTATION	DIRECTEUR DE DÉPARTEMENT DU DOMAINE	RESPONSABLE DE L'UE	ENSEIGNANTS INTERVENANTS
Département économique de Namur	Sylvie Delwiche	Matthieu CROUFER	Matthieu CROUFER

PROGRAMME D'ÉTUDES

Programme	Bloc	Caractère
IE-Droit	3	Obligatoire

Partie 1 Contribution de l'UE au profil d'enseignement du programme et acquis d'apprentissage spécifiques (AAS) sanctionnés par l'évaluation

CONTEXTUALISATION

L'unité d'enseignement fait partie du programme, B3.

Elle contribue au profil d'enseignement de Bachelier en Droit en développant plus particulièrement les acquis d'apprentissage terminaux suivants :

Communiquer : écouter, informer, conseiller tant en interne qu'en externe

• Rendre accessible l'exploitation des données juridiques dans un souci de vulgarisation.

• Présenter des solutions argumentées les mieux appropriées en droit et/ou en gestion.

Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres au bachelier en droit

• Effectuer des recherches juridiques sur différentes formes de supports.

• Utiliser la terminologie juridique en français et dans au moins une autre langue.

Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique

• Actualiser l'information, en vérifier la pertinence dans un contexte donné

S'organiser : structurer, planifier, coordonner, gérer de manière rigoureuse les actions et tâches liées à sa mission.

• Assurer de façon autonome la tenue, le suivi et l'aboutissement des dossiers relatifs à des problèmes juridiques et/ou de gestion

• Organiser son travail afin de respecter les délais

Compétences génériques liées aux enjeux des transitions

• Identifier une ou plusieurs situations problématiques relatives aux enjeux de la transition (sensibilisation)

ACQUIS D'APPRENTISSAGE SPÉCIFIQUES (AAS)

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de :

• maîtriser les concepts juridiques liés droit des TIC

• comprendre les enjeux des nouvelles technologies et les impacts de ces nouvelles technologies sur les droits fondamentaux

• apporter un conseil juridique pertinent à une problématique rencontrée dans cette matière

• apporter une réflexion constructive à une situation donnée

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Document annexe à la fiche UE accessible via un lien explicitant en quoi le programme d'études s'inscrit dans une politique de développement durable. Une ou plusieurs UE spécifique(s) pourraient être ciblée(s) dans cette annexe.

Partie 2 Description de l'unité d'enseignement

OBJECTIFS

Cette UE de Droit des TIC vise à doter l'étudiant en droit (Bloc 3) des connaissances et réflexes nécessaires pour appréhender les enjeux juridiques liés aux nouvelles technologies de l'information et de la communication. Elle vise à faire maîtriser les concepts juridiques propres au droit des TIC (protection des données via le RGPD, régulation des services numériques via le DSA, vidéosurveillance, réseaux sociaux, intelligence artificielle) et à faire comprendre en quoi ces technologies interrogent et impactent les droits fondamentaux. L'étudiant doit également apprendre à mobiliser ses savoirs et savoir-faire de juriste pour effectuer des recherches sur différents supports, actualiser l'information pertinente et vérifier la fiabilité des ressources

utilisées, dans une démarche à la fois critique et systémique. Il doit enfin être capable d'apporter un conseil juridique pertinent et une réflexion constructive face à une situation concrète, en communiquant de manière accessible des solutions argumentées, et en organisant son travail de façon autonome et rigoureuse dans le respect des délais.

CONTENU

• RGPD, loi cookies et jurisprudence Antigone

• Introduction au DSA

• Etude de la loi caméra

• Droit des réseaux sociaux

• La responsabilité et l'intelligence artificielle

SOURCES ET RÉFÉRENCES

Sites internet :

• www.autoritedeprotectiondesdonnees.be

• https://www.crids.eu

Ouvrages :

• B. DOCQUIR, Droit du numérique, contrats, innovation, données et sécurité, Bruxelles, Larcier, 2018.

• F. ERNOTTE, "Droit des réseaux sociaux", Droit actuel, 2021.

• L. GERARD, D. MOUGENOT, « Justice robotisée et droits fondamentaux », Le juge et l'algorithme : juges augmentés ou justice diminuée ?, Collection du CRIDS, n°46, Bruxelles, Larcier, 2019, pp. 13-54.

• O. LEROUX, « Justice pénale et algorithme », Le juge et l'algorithme : juges augmentés ou justice diminuée ?, Collection du CRIDS, n°46, Bruxelles, Larcier, 2019, pp. 55-74.

• H. JACQUEMIN, J.-B. HUBIN, « L'intelligence artificielle : vraie ou fausse amie du justiciable ? Enjeux du recours à l'IA par les avocats, assureurs et legaltechs », Le juge et l'algorithme : juges augmentés ou justice diminuée ?, Collection du CRIDS, n°46, Bruxelles, Larcier, 2019, pp. 75-104.

• Revues :

• A. Michel, « Révision de la « loi caméras » : précisions ou ambiguïtés pour l'installation et l'utilisation de caméras de surveillance ? », J.T., 2019, pp. 149-160.

• Revue du Droit des Technologies de l'Information

SUPPORTS DE COURS

Activité d'apprentissage	Support
ADRN3001 — Droit des TIC	RGPD DSA Loi du 21 mars 2007 réglant l'installation et l'utilisation de caméra de surveillance et CCT 68 Code de droit économique Jurisprudences évoquées aux cours Prises de notes lors des conférences Syllabus à disposition sur Moodle

Partie 3 Méthodologie mise en œuvre et éventuel découpage de l'UE

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE (AA) AU REGARD DE LEUR STATUT

Activité d'apprentissage	Heures	Langue d'enseignement	Langue d'évaluation
ADRN3001 — Droit des TIC	36 h	Français	Français

MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

Activité d'apprentissage	Méthodes d'enseignement et d'apprentissage
ADRN3001 — Droit des TIC	Cours magistral Lecture et analyse d'articles de doctrine et décisions de jurisprudence (travail journalier) Intervention de professionnels lors de conférences

DÉTERMINATION DE LA COHÉRENCE PÉDAGOGIQUE EN CAS DE REGROUPEMENT D'AA FAISANT L'OBJET D'UNE ÉVALUATION DISTINCTE

Sans objet : cette unité d'enseignement ne compte qu'une seule activité d'apprentissage.

Partie 4 Évaluation de l'unité d'enseignement

STRUCTURE DU DISPOSITIF GÉNÉRAL D'ÉVALUATION (EN LIEN AVEC LE PROGRAMME D'ÉTUDES)

Évaluation intégrée : non.

MÉTHODOLOGIE DE CONSTRUCTION DE LA NOTE FINALE DE L'UE

La note finale de l'UE Droit des TIC repose entièrement sur l'unique activité d'apprentissage "Droit des TIC", qui en constitue 100% de la pondération. L'évaluation prend la forme d'un examen écrit comptant pour 100% de la note, tant lors de la session de janvier (première session) que lors de la deuxième session. En l'absence d'autre activité, aucune pondération intermédiaire entre plusieurs activités n'entre en jeu et la note obtenue à cet examen écrit détermine directement la note finale de l'UE. Cette note finale de l'UE Droit des TIC, dont la pondération-jury s'élève à 60 et qui est créditée de 3 crédits ECTS, sera prise en compte dans la délibération globale du jury.

LA PONDÉRATION DE L'ÉVALUATION DE L'UE À DES FINS DE DÉLIBÉRATION LORS DU CALCUL DE LA MOYENNE

Au sein du programme d'études, lors du calcul de la moyenne, la pondération de l'évaluation de l'unité d'enseignement est effectuée sur base des crédits affectés à cette unité d'enseignement et évalués

MODALITÉS D'ÉVALUATION PAR ACTIVITÉ D'APPRENTISSAGE

Activité d'apprentissage	Modalités d'évaluation
ADRN3001 — Droit des TIC	Septembre - Janvier : Examens - examen écrit, pondération : 100% Deuxième session : Examens - examen écrit, pondération : 100% *L'examen est écrit et se compose de casus, de questions ciblées et d'un QCM. L'étudiant peut utiliser les divers textes légaux utiles.*

MODALITÉS CONCRÈTES D'ÉVALUATION

Une mention sur la fiche informera les étudiants du fait que les précisions sur les épreuves seront disponibles sur Moodle au plus tard 6 semaines avant l'évaluation.